

Autres dénominations : Conducteur de benne à ordures ménagères (BOM) / Conductrice de benne à ordures ménagères (BOM) • Conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage / Conductrice de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage

Présentation du métier

Le conducteur enlèvement de déchets / La conductrice enlèvement de déchets assure une mission de salubrité publique en collaboration avec les équipes de rippeurs. Il / Elle collecte et transporte les déchets produits par les ménages ou les entreprises.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle. Un CAP/BEP (livreur, conduite routière, ...) peut en faciliter l'accès.

Le permis B ou BE (précédemment EB) est exigé pour la conduite de véhicule léger.

Les permis C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimum Obligatoire -FIMO- sont exigés pour la conduite de véhicules poids lourd (PTAC > à 3,5T). Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

Des habilitations spécifiques (certificats de formation ADR) peuvent être requises selon les produits transportés (produits pétroliers, radioactifs, ...) définis par un code ONU.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est exigé pour les conducteurs de voiture radar.

Compétences professionnelles

- Assurer une maintenance de premier niveau
- Charger, décharger des marchandises, des produits
- Conduire un camion benne à ordures
- Définir un itinéraire en fonction des consignes de livraison
- Déplacer et ranger des véhicules dans un parc d'entreposage
- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Évacuer, recycler des déchets, des produits
- Lecture de plan, de schéma
- Maintenance de véhicules
- Préparer le véhicule, repérer le parcours et prévoir les aléas
- Réglementation du transport de marchandises
- Règles de conduite et de sécurité routière
- Respecter les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, santé et d'environnement (QHSSE)
- Techniques d'arrimage
- Utilisation de matériel de navigation

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME N4105 - Conduite et livraison par tournées sur courte distance](#).